



Albi, le 10 septembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Sécheresse : point de situation au 10 septembre 2013

En raison de l'épisode pluvieux du week-end, la situation hydrologique sur les principaux cours d'eau du département demeure globalement satisfaisante.

Sur les bassins versants du Tescou et de l'Assou, les pluies ont été significatives et ont engendré une augmentation des débits. De ce fait, les mesures de restrictions en vigueur sur ces deux bassins versants sont levées.

Cependant malgré les pluies, les débits sur certains cours d'eau demeurent faibles. A ce titre, et afin de préserver les milieux aquatiques et les usages, des mesures de restrictions de prélèvements s'appliqueront sur les cours d'eau suivants :

- En Guibaud : restriction à 50%, soit 3,5 jours par semaine, à compter du jeudi 12 septembre 2013, de tous les prélèvements, sauf pour l'alimentation en eau potable et les exploitations de maraîchage, dans la nappe et sur le cours d'eau de l'En Guibaud et ses affluents, comme suit :
  - Prélèvements interdits en rive gauche de l'En Guibaud ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
  - Prélèvements interdits en rive droite de l'En Guibaud ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.
- Bernazobre : restriction à 50%, soit 3,5 jours par semaine, à compter du jeudi 12 septembre 2013, de tous les prélèvements, sauf pour les exploitations de maraîchage, dans la nappe et sur le cours d'eau du Bernazobre et ses affluents, comme suit :
  - Prélèvements interdits en rive droite du Bernazobre ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
  - Prélèvements interdits en rive gauche du Bernazobre ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

Sont également interdits sur les communes d'ESCOUSSENS, NAVES, SAIX et SEMALENS :

- le remplissage complet des piscines,
- le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage,
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux,
- l'arrosage des pelouses et espaces verts,
- le remplissage diurne des piscines pour leur remise à niveau,
- l'arrosage diurne des potagers.

- Agros : maintien de l'interdiction totale depuis le jeudi 25 juillet 2013,
- Bagas : restriction à 50% (niveau 2 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2013).

**Dans ce contexte, il est nécessaire de se montrer particulièrement vigilant et il est appelé au civisme et à la responsabilité de tous les particuliers et professionnels pour une gestion de l'eau la plus économe possible.**

**Contact Presse :**

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>